



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.02.01

Rapporteur : Gilles PERLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 mars 2022
Date d'affichage : 03 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le neuf mars à dix-huit heures trente

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Gilles PERLI*, 1^{er} Adjoint,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE Adjoints,
Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Claude VINATIER
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance

Objet : Compte administratif 2021 « Commune »

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilles PERLI est élu Président de séance.

M. Emeric SALLE, Maire, se retire pour le vote du compte administratif.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice comptable,

Le Conseil Municipal doit approuver les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 « Commune ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :.....	1 450 807.31 €
Recettes réalisées :.....	3 366 337.34 €
Résultat de clôture (excédent).....	1 915 530.03 €
Déficit antérieur reporté	667 262.47 €
Résultat cumulé (excédent).....	1 248 267.56 €

Dépenses restant à réaliser.....	983 880 €
Recettes restant à réaliser.....	268 583 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées.....	5 005 937.98 €
Recettes réalisées.....	5 785 530.66 €
Résultat de clôture (excédent).....	779 592.68 €
Excédent antérieur reporté	1 274 991.28 €
Résultat cumulé (excédent)	2 054 583.96 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

↳ **Accepte** le compte administratif « Commune » 2021.

Fait et délibéré en séance le 09 mars 2022

Le 1^{er} Adjoint

Gilles PERM

